## 2152 - L’homme qui soigne la femme

**question**

Qu’en est-il du traitement d’une patiente par un médecin ?

**la réponse favorite**

Louange à Allah.

En principe, s’il existe une femme médecin spécialisée c’est elle qui doit examiner les femmes malades. À défaut, une femme médecin non musulmane, mais sûre, peut faire l’affaire. Àdéfaut, on doit avoir recours  à un médecin musulman. En l’absence d’un médecin musulman, un médecin non musulman peut être sollicité. Toutefois, celui-ci ne doit découvrir du corps de la patiente que les parties à diagnostiquer et à traiter ; il ne doit pas dépasser cela et il doit baisser le regard dans la mesure du possible et intervenir en présence d’un proche parent de la patiente ou de son mari ou d’une femme sûre, pour éviter le têt-à-tête. Allah le sait mieux.